



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL SEANCE DU 17 février 2022 20 heures 00

ûment convoqué le 10 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAUGIS Frédéric, 1^{er} Adjoint, le 17 février 2022 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des 16 décembre 2021 et 13 janvier 2022

Délibérations

Café associatif : aide financière DETR 2022

Décisions

N° 2021.49 à N° 2021.51 et N° 2022.01 à N° 2022.02

Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur DESLIS Corentin, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur JANVIER Fabien, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Bélandre

Représentés par :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le 1^{er} Adjoint,
Frédéric LAUGIS

Approbation du Procès-verbal du 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le procès-verbal du 16 décembre 2021.

Deux élus indiquent qu'un point divers n'a pas été mentionné dans le procès-verbal et souhaitent en faire part en indiquant qu'un agent technique va faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Approbation du Procès-verbal du 13 janvier 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 13 janvier 2022.

DE_2022_001 CAFE ASSOCIATIF : AIDE FINANCIERE DETR 2022

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu la circulaire du 23 novembre 2021 relative à la dotation des territoires ruraux (DETR-DSIL) - année 2022,

Vu le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Vu l'étude de faisabilité réalisée le 14 décembre 2021 par SOLIHA Centre-Val de Loire sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR pour un montant H.T. de 186 815.00 € auquel il faut prévoir les missions de sécurité, SPS et étude thermique,

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par SOLIHA Centre-Val de Loire, chargé d'assurer les missions nécessaires à ce projet,

Vu la délibération n° DE_2020_096 en date du 19 décembre 2020 sollicitant l'aide financière pour le café associatif sur l'année 2021,

Vu le non commencement des travaux sur l'année 2021, la demande n'a pas abouti,

Vu la délibération n° DE_2021_060 en date du 16 décembre 2021 sollicitant l'aide financière pour le café associatif sur l'année 2022,

Vu la demande des services de la Préfecture sur la plateforme dématérialisée « démarches-simplifiées.fr » en date du 03 février 2022 sollicitant la modification du plan de financement avec un minimum de 20 % d'autofinancement,

Vu l'estimation prévisionnelle de cette opération après mise à jour des coûts s'élevant à :

- Coût de l'opération 199 903.20 €
- Maîtrise Œuvre 14 684.20 €
- Missions et Contrôles 10 000.00 €
- Travaux 172 755.00 €

Considérant la nécessité d'effectuer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2022,

Considérant la nécessité d'annuler la délibération n° DE_2021_060 en date du 16 décembre 2021,

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Se projette sur le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes – Montants sollicités		Taux
Coût de l'Opération	199 903.20 €	Coût de l'Opération	199 903.20 €	100 %
Travaux	172 755.00 €	Aide AAP Sobriété Énergétique	26 447.19 €	13.23 %
Etude Faisabilité	2 464.00 €	Subvention Pays Loire Touraine 40%	85 578.56 €	42.81 %
Maîtrise Œuvre	14 684.20 €	FDSR – enveloppe socle	6 809.00 €	3.41 %
Missions Contrôle et SPS	10 000.00 €	Dotations de l'Etat DETR-DSIL 40%	41 087.81 €	20.55 %
		Autofinancement 20 % minimum	39 980.64 €	20.00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

3 - Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté
 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0
 Abstention : 1 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/02/2022,
 de la réception le 21/02/2022 - Et de l'affichage le 21/02/2022
 Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
 N° 037-213701550-20220217-DE_2022_001-DE

Décisions

N° 2021-49	Alarme incendie 382.01 € TTC	THIBIERGE HERBAULT (41)
N° 2021-50	Maîtrise d'œuvre – Voirie 2022 3720.00 € TTC	VIATEC VENDÔME (41)
N° 2021-51	Marquage au sol 474.30 € TTC	AZ ÉQUIPEMENT NOTRE DAME D'OÉ (37)

N° 2022-01	Achat de produits d'entretien 449.20 € TTC	IPC BREST (29)
N° 2022-02	Balayage voirie 550.00 € TTC	TOURS'N TP (37)

Divers

Budget

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux membres du conseil municipal un premier bilan de la fin de l'exercice de l'année 2021. Il propose à la commission finances de programmer une date afin de poursuivre le travail pour établir le budget de l'année 2022.

Ecole

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'une ouverture de classe est prévue à la rentrée scolaire 2022-2023 sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Personnel communal

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique avoir pris contact avec la personne en charge des TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) afin de palier à l'absence de l'agent du technique. Une réponse est attendue dans les prochains jours.

Monsieur le 1^{er} Adjoint évoque la répartition du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents communaux aux membres du conseil municipal. Un arrêté individuel sera rédigé par agent en vue de cette répartition.

Election municipale complémentaire

Les permanences pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 mars 2022 sont présentées aux élus afin qu'ils choisissent un créneau.

Logement locatif

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que le logement locatif sis 3 rue du 8 mai 1945 est libre et doit faire l'objet d'une mise en location qui reste à définir.

La Roue Tourangelle

L'évènement la Roue Tourangelle sera de passage sur la commune de Monthodon le dimanche 27 mars 2022. Un conseiller demande si le Centre de Secours de Monthodon est informé de cet évènement, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'envoyer par mail cette information.

Adressage

Deux conseillers vont procéder à la mise en place des nouveaux panneaux d'adressage avec la collaboration de l'agent technique.

Travaux de la lagune

Les élus se questionnent sur le rejet du liquide de la dernière lagune dans le Rondy. Une demande d'information complémentaire sera demandée à la maîtrise d'œuvre.

Dates à retenir :

Conseil d'école : jeudi 24 février 2022 à 18h

Réunion Bicentenaire Le Sentier/Monthodon : jeudi 20 mars 2022 à 18h30

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : mardi 15 mars 2022 à 18h

Conseil municipal : jeudi 17 mars 2022 à 20h

Election municipale complémentaire : dimanche 20 mars 2022 et dimanche 27 mars 2022 de 8h à 18h

Passage de la Roue Tourangelle : dimanche 27 mars 2022

Elections Présidentielles : dimanche 10 avril 2022 et dimanche 27 avril 2022 de 8h à 18h

Elections Législatives : dimanche 12 juin 2022 et dimanche 19 juin 2022 de 8h à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 heures et 15 minutes.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le 1^{er} Adjoint,
Frédéric LAUGIS

